

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 MARS 2016

Etaient présents : SIMONNET Louis, JAY Karen, BERNABE André-Philippe, CASSAN Isabelle, VACHER Thierry, PICHON Cécile, PREBET Marc, BARALON Dominique, FRUCHARD Yves, GERENTON Sébastien, JAMET Nathalie, POULY Sarah, VILLATTE Sandrine.

Etaient absents excusés : NAVE Christophe

Il a été procédé à la délibération concernant le contrat groupe d'assurance statutaire, les travaux d'extension réseau électrique pour le lotissement la Roure, le projet PAP concernant la voie d'accès au stade, l'approbation du déclassement et classement du chemin rural au lieu-dit le Rousset, le projet SAGE, la participation financière 2016 à l'élaboration du SAGE et les questions diverses.

Quant au point relatif au règlement intérieur de l'école publique, il a été remis à une séance ultérieure.

1 – Contrat groupe d'assurance statutaire : délégation au CDG

Par délibération du 22 novembre 2012, le Conseil Municipal avait accepté la proposition d'assurance groupe sur les risques statutaires. Le contrat actuellement en cours arrivera à son terme le 31 décembre 2016. Le centre de gestion propose donc aux collectivités de lancer la procédure de négociation d'un nouveau contrat. **Le conseil a approuvé, à l'unanimité, de donner mandat au centre de gestion pour réaliser la consultation**, sachant qu'une fois les résultats du marché connus, la municipalité fera le choix d'adhérer ou non au contrat groupe.

2 – Travaux d'extension du réseau électrique pour le lotissement Roure

M. Roure a déposé un projet prévoyant la création de 3 lots à bâtir, rue des cerisiers. Il a été réalisé une demande d'aménager. Comme la commune ne livre pas le génie civil et conformément aux décisions prise par son comité, le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 10 euros par mètre soit $94 \times 10 = 940$ euros. **Le conseil s'est prononcé favorablement, à l'unanimité, pour la réalisation de ces travaux.**

3 – Projet PAP : voie d'accès au stade

La commune étant impactée par l'ouvrage relatif au projet 2 Loires porté par RTE, elle est éligible à l'octroi d'une aide dans le cadre du Plan d'Accompagnement de Projet (PAP)

Pour l'année 2016, le projet d'une voie d'accès au stade serait susceptible de bénéficier de cette aide. Le bureau d'études FBI-ie a réalisé un estimatif du coût de la réalisation :

- coût total HT : 232.707,60 euros (279.249,12 TTC)
- dont budget assainissement : 30.050,00 euros (36.060,00 TTC)
- fonds de concours CCMV : 55.449,00 euros
- participation communale : 55.449,00 euros
- aide accordée au titre du PAP : 132.291,12 euros

Le conseil s'est prononcé favorablement sur ce projet, et ce, à l'unanimité.

4 – Approbation du déclassement et classement du chemin rural au lieu-dit Le Rousset à la suite d'une enquête publique

Par délibération du 10 décembre 2015, un déclassement et reclassement d'une partie du chemin rural au lieu-dit le Rousset ont été demandés. Une enquête publique préalable, pour laquelle M. HOMBERT Christian, commissaire-enquêteur, a été désigné, a été réalisée du 11 au 25 février 2016. Ce dernier a émis un avis favorable au projet de déclassement/reclassement du projet.

Le conseil s'est prononcé favorablement, à l'unanimité, sur la réalisation de ce projet.

5 – Projet SAGE

Le projet SAGE Loire Amont a été approuvé par la clé (Commission Locale de l'Eau) le 8 juillet 2015.

Conformément à l'article L212-6 du Code de l'environnement et avant le lancement de l'enquête publique, le projet est soumis à l'avis des communes.

Le conseil a donné un avis favorable au projet.

6 – Participation financière 2016 à l'élaboration du SAGE

Le SAGE a pour objectif de mettre en place sur l'ensemble du bassin versant, une gestion concertée et durable de la ressource en eau. En 2015 la stratégie générale du schéma a été élaborée et validée le 27 mai par la CLE. Celui-ci doit désormais être rédigé sous la forme demandée par le Code de l'environnement (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et Règlement) avec ses documents annexes. La rédaction finale sera réalisée par le comité de rédaction avec un appui technique et juridique d'un cabinet d'avocats.

La commune est sollicitée pour la fin de l'élaboration du SAGE pour une somme de 136 euros.

Le conseil s'est prononcé favorablement sur cette participation.

7– Questions diverses

Désignation de nouveaux délégués

A la suite du décès de M. TREVEYS Georges délégué titulaire au SICCDE et siégeant à la commission d'appel d'offres, il convient de nommer des nouveaux représentants pour le syndicat et la commission.

Concernant le SICCDE, Mme. JAY Karen est désignée déléguée titulaire et Mme. VILLATTE Sandrine, déléguée suppléante.

Mme CASSAN Isabelle siègera désormais à la commission d'appel d'offres.

Acquisition de matériel

Le département a proposé une vente de matériel de réforme aux collectivités. La commune a souhaité préempter pour un cri rouleur et une Renault Kangoo, le tout pour un montant de 405 euros. A l'issue de la mise à prix, le département propose de finaliser la vente des biens préemptés. **Le conseil s'est prononcé favorablement pour l'acquisition de ce matériel.**

Admission en non valeur

La trésorerie n'ayant pu procéder au recouvrement de plusieurs règlements, elle demande l'admission en non-valeur des différentes pièces pour un montant total (concernant la cantine et ramassage scolaire, l'eau et l'assainissement) de 1348,95 euros. **Le conseil s'est prononcé favorablement pour cette admission.**